

FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2015, faisant apparaître un total actif de 42 332 917 DT, un actif net de 42 158 627 DT pour 2 386 173 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 17,668 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 29 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
ECC-MAZARS
Mourad FRADI

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2015 & 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		34 301 196	34 189 791
Obligations et valeurs assimilées		7 221 744	6 121 875
Titres OPCVM		-	-
	3.1	41 522 940	40 311 666
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.2	809 977	1 852 784
		809 977	1 852 784
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		42 332 917	42 164 450
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	158 464	154 269
Autres créditeurs divers	3.4	15 826	13 945
TOTAL PASSIF		174 290	168 214
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	41 388 847	41 498 291
Sommes distribuables		769 780	497 945
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 076	607
Sommes distribuables de l'exercice		767 704	497 338
ACTIF NET		42 158 627	41 996 236
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		42 332 917	42 164 450

ETATS DE RESULTATS
COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2015 & 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres		1 309 265	1 031 921
Dividendes	4.1	981 442	811 904
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	327 823	220 017
Revenus des placements monétaires		43 054	42 407
Total des revenus des placements		1 352 319	1 074 328
Charges de gestion des placements	4.3	<626 315>	<553 780>
Revenu net des placements		726 004	520 548
Autres produits		-	-
Autres charges	4.4	<55 010>	<49 043>
Résultat d'exploitation		670 994	471 505
Régularisation du résultat d'exploitation		96 710	25 833
Sommes distribuables de l'exercice		767 704	497 338
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<96 710>	<25 833>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<6 734 113>	1 205 024
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<21 714>	573 689
Frais de négociation de titres		<36 528>	<37 499>
Résultat net de l'exercice		<6 121 361>	2 212 719

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2015
& 31 DECEMBRE 2014**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2015	31/12/2014
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<6 121 361>	2 212 719
Résultat d'exploitation	670 994	471 505
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<6 734 113>	1 205 024
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<21 714>	573 689
Frais de négociation de titres	<36 528>	<37 499>
<u>Distributions de dividendes</u>	<496 390>	<405 246>
<u>Transactions sur le capital</u>	6 780 142	9 503 242
Souscriptions	23 899 780	19 083 223
Capital	23 920 208	18 436 439
Régularisation des sommes non distribuables	<348 941>	454 040
Régularisation des sommes distribuables	328 513	192 744
Rachats	<17 119 638>	<9 579 981>
Capital	<17 314 224>	<9 276 137>
Régularisation des sommes non distribuables	425 868	<197 479>
Régularisation des sommes distribuables	<231 282>	<106 365>
<u>Variation de l'actif net</u>	162 391	11 310 715
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	41 996 236	30 685 521
En fin de l'exercice	42 158 627	41 996 236
<u>Nombre de part</u>		
En début de l'exercice	2 058 492	1 581 132
En fin de l'exercice	2 386 173	2 058 492
<u>Valeur liquidative</u>	17,668	20,401
<u>Taux de rendement</u>	-12,22%	6,25%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DU FONDS

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 5 mars 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le mode d'affectation des résultats du FCP VALEURS CEA a été modifié de Distribution à Capitalisation. Par conséquent, les dividendes ne seront plus distribués et seront intégralement capitalisés et ce, à compter de l'exercice 2015.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, en date d'arrêté, à leur coût d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ADWYA	40 238	283 399	254 385	0,60%
ADWYA DA 2015 -1/12	40 238	23 617	19 314	0,05%
ARTES	260 000	1 903 797	1 566 760	3,70%
ASSAD	78 000	649 750	411 762	0,97%
ATTIJARI BANK	165 000	3 743 740	3 964 785	9,37%
ATTIJARI LEASING	23 129	723 935	500 858	1,18%
BH	90 080	1 260 132	1 094 472	2,59%
BIAT	49 078	3 702 155	3 642 716	8,60%
BT	90 000	895 414	810 000	1,91%
CEREALIS	142 000	787 295	536 760	1,27%
CITY CARS	40 000	533 156	532 120	1,26%
ENNAKL AUTOMOBILES	16 332	192 324	190 888	0,45%
EURO-CYCLES	20 000	576 155	682 740	1,61%
MAGASIN GENERAL	54 784	1 456 047	1 253 458	2,96%
MODERN LEASING	40 005	200 025	172 262	0,41%
MPBS	192 375	1 306 765	979 958	2,31%
OFFICEPLAST	112 108	250 001	491 481	1,16%
ONE TECH HOLDING	60 000	401 524	419 400	0,99%
S.N.M.V.T	99 437	2 047 791	1 392 615	3,29%
SAH TUNISIE	78 000	731 149	756 912	1,79%
SERVICOM	172 003	2 818 354	1 055 754	2,49%
SFBT	132 750	2 915 899	2 966 963	7,01%
SIMPAR	56 686	2 742 732	1 877 894	4,44%
SOPAT	275 000	903 946	669 900	1,58%
SOTIPAPIER	146 987	759 966	573 543	1,35%
STAR	26 332	4 126 341	4 089 807	9,66%
TPR	265 700	1 176 074	829 781	1,96%
TUNINVEST-SICAR	45 000	513 590	498 195	1,18%
TUNISIE LEASING	68 000	1 549 040	1 157 700	2,73%
UIB	20 000	307 440	314 320	0,74%
WIFACK INTERNATIONAL BANK	84 427	641 056	593 693	1,40%
SYPHAX AIRLINES	223 599	1 951 549	0	0,00%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		<i>42 074 158</i>	<i>34 301 196</i>	<i>81,03%</i>

B- Obligations et valeurs assimilés**1-Bons du trésor Assimilables**

BTA 07 2017 6.75%	351	379 308	366 233	0,87%
BTA 10 2018 5.50%	1 783	1 726 740	1 744 150	4,12%
BTA 01 2021	3 000	2 907 600	3 054 744	7,22%
BTA 01 2018 5.30%	2 000	1 969 000	2 056 617	4,86%
Total Bons de trésor Assimilables		6 982 648	7 221 744	17,07%
Total		49 056 806	41 522 940	98,10%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	24 572 726
Emprunt National	-
Bons du trésor Assimilables	3 890 100
	28 462 826

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Prix de Cession/ Remboursement	Plus ou moins- values réalisées
Actions	15 779 687	-	15 749 038	<30 649>
Emprunt National	1 000 000	1 850	1 001 850	-
Bons du trésor Assimilables	1 937 010	53 667	1 999 612	8 935
TOTAL	18 716 697	55 517	18 750 500	<21 714>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Amen Bank Pasteur	1 074 426	1 547 806
Ventes de titres à encaisser	172 569	421 531
Liquidation émissions/rachats	< 226 469 >	<10 805 >
Achats de titres à régler	< 211 316 >	<105 748 >
Intérêts courus sur dépôt à vue	959	-
R/S à opérer sur dépôt à vue	<192 >	-
	809 977	1 852 784

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	154 003	145 346
Rémunération du dépositaire à payer	4 461	8 923
	<u>158 464</u>	<u>154 269</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	10 910	10 447
Redevance CMF	3 596	3 498
Retenue à la source à payer	1 320	-
	<u>15 826</u>	<u>13 945</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2015

Montant **41 498 291**

Nombre de part 2 058 492

Nombre de porteurs de parts 2 983

Souscriptions réalisées

Montant **23 920 208**

Nombre de part 1 186 530

Nombre de porteurs de parts entrant 485

Rachats effectués

Montant **17 314 224**

Nombre de part 858 849

Nombre de porteurs de parts sortant 288

Autres mouvements

Frais de négociation de titres < 36 528 >

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres < 6 734 113 >

Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres < 21 714 >

Régularisations des sommes non distribuables 76 927

Capital au 31 décembre 2015 **41 388 847**

Nombre de part 2 386 173

Nombre de porteurs de parts 3 180

Taux de rendement -12,22%

3.6 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultat d'exploitation	670 994	471 505
Régularisation du résultat d'exploitation	96 710	25 833
Somme distribuables des exercices antérieurs	2 076	607
	<u>769 780</u>	<u>497 945</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dividende SFBT	7 583	124 313
Dividende SOTIPAPIER	60 720	97 330
Dividende ATTIJARI BANK	141 302	67 000
Dividende S.N.M.V.T	-	66 000
Dividende TUNISIE LEASING	62 000	57 291
Dividende TUNIS RE	-	52 500
Dividende ONE TECH HOLDING	22 500	46 200
Dividende SIMPAR	59 298	45 000
Dividende STAR	71 400	43 155
Dividende ASSAD	52 803	36 100
Dividende BT	48 000	31 200
Dividende TPR	61 073	30 337
Dividende ARTES	103 050	22 049
Dividende ATTIJARI LEASING	24 000	21 919
Dividende MPBS	43 632	21 000
Dividende SAH TUNISIE	13 130	18 961
Dividende CITY CARS	20 000	13 060
Dividende ADWYA	11 745	9 375
Dividende AMEN BANK	-	9 114
Dividende BIAT	110 853	-
Dividende MAGASIN GENERAL	17 154	-
Dividende CEREALIS	10 448	-
Dividende SIMPAR NG 2014	5 001	-
Dividende EL WIFACK INTERNATIONAL BANK	35 750	-
	<u>981 442</u>	<u>811 904</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêt sur BTA	303 564	193 731
Intérêt sur Emprunt National	24 259	26 286
	<u>327 823</u>	<u>220 017</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunérations du gestionnaire	608 615	536 080
Rémunération du dépositaire	17 700	17 700
	<u>626 315</u>	<u>553 780</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	43 774	38 151
Honoraires du commissaire aux comptes	10 910	10 447
Autres frais	326	445
	<u>55 010</u>	<u>49 043</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	0,567	0,522	0,534	0,518	0,400
Charges de gestion des placements	-0,262	-0,269	<0,290>	<0,291>	<0,224>
Revenus net des placements	0,305	0,253	0,244	0,227	0,176
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,023	-0,024	<0,026>	<0,027>	<0,022>
Résultat d'exploitation (1)	0,282	0,229	0,217	0,200	0,154
Régularisation du résultat d'exploitation	0,041	0,012	0,001	0,005	0,028
Sommes distribuables de l'exercice	0,323	0,241	0,218	0,205	0,182
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-2,822	0,585	<0,348>	<0,466>	<0,258>
Frais de négociation de titres	-0,015	-0,018	<0,019>	<0,019>	<0,014>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,009	0,279	<0,270>	0,523	<0,186>
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-2,846	0,846	<0,637>	0,038	<0,458>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-2,564	1,075	<0,419>	0,238	<0,304>
Résultat non distribuable de l'exercice	-2,846	0,846	<0,637>	0,038	<0,458>
Régularisation du résultat non distribuable	0,031	0,125	0,107	0,057	<0,559>
Sommes non distribuables de l'exercice	-2,815	0,971	<0,529>	0,095	<1,017>
Distribution de dividende	0,241	0,218	<0,205>	<0,181>	<0,137>
Valeur liquidative	17,668	20,401	19,407	19,923	19,804
<u>Ratios de gestion des placements</u>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,43%	1,45%	1,44%	1,45%	1,43%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%	0,13%	0,13%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,75%	1,30%	1,08%	1,02%	1,17%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5%(TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.